COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE HHORAGES-FRANCE TENUE LE 17 MARS 2012 A PARIS

Le matin

Accueil et bienvenue:

Notre présidente, Marie-Odile Soyer-Gobillard, ouvre la session en souhaitant la bienvenue à la cinquantaine d'assistants venus des quatre coins de France. Elle signale la présence d'une doctorante en anthropologie sociale et ethnologie, Mlle Giulia C., qui vient écouter ce que l'association a à dire non seulement sur les effets délétères du Distibène mais encore sur ceux des estrogènes et des estro-progestatifs. Aux voix des adhérents présents dans la salle, nous devons ajouter les pouvoirs adressés par ceux qui n'ont pu se déplacer, ce qui représente 145 voix sur les 206 adhérents de l'année écoulée. Le quorum est donc atteint et l'assemblée pourra donc pleinement délibérer et voter sur les sujets qui lui seront proposés.

Marie-Odile Soyer-Gobillard rend tout d'abord hommage à certaines personnes, aujourd'hui malheureusement disparues, qui ont été nos compagnons de route et ont joué un rôle majeur pour notre association. Sans elles, notre association ne serait jamais parvenue à la reconnaissance que nous avons aujourd'hui atteinte vis-à-vis des scientifiques.

Ce fut le cas du Professeur **Edouard Zarifian**, psychiatre de renommée mondiale, qui dès la fondation de l'association l'a soutenue et a prodigué de nombreux conseils.

Elle cite également le Professeur **Jean Caston**, neurobiologiste, en déclarant : « Jean Caston était à la fois un ami de longue date et un grand scientifique. Sa modestie et sa gentillesse n'avaient d'égales que sa grande culture scientifique et son esprit expérimental des plus rigoureux. Ami de René Alexandre, il a rejoint dès le départ l'association HHORAGES et a recommencé, à notre demande, un travail précis sur les effets de l'Ethinyl oestradiol chez des rates gestantes, démontrant ses effets délétères sur le comportement des jeunes rats.

Elle ajoute que le Docteur **Henri Pézerat**, toxicologue de renommée internationale, nous a conseillé sur la façon de rédiger nos questionnaires et nous a introduits auprès de Maître J.P. Teissonnière, notre avocat.

René Alexandre, quant à lui, a fait œuvre de pionnier : il est le premier à avoir émis l'hypothèse d'un lien de causalité entre troubles psychiques des enfants et exposition *in utero* aux hormones de synthèse.

Enfin, « **Pierre Alchourroun** est irremplaçable», dit-elle. « Sa gentillesse, son efficacité, son humour et sa bonhomie font qu'il restera toujours présent parmi nous ».

Elle conclut par ces mots: « A chacun va notre reconnaissance ».

Puis, Marie-Odile Soyer-Gobillard laisse la parole à Geneviève Alchourroun, vice-présidente, qui présente le rapport moral.

Rapport moral:

Le texte intégral de ce rapport vous est transmis conjointement à ce compte rendu. Il donne lieu à 3 délibérations qui sont soumises au vote de l'assemblée générale :

- 1- Approbation du rapport moral : le rapport est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.
- 2- Confirmation du rattachement de l'association HHORAGES au RES Réseau Environnement Santé -: l'assemblée confirme ce rattachement à l'unanimité.

3- Transfert du siège social : En raison de l'installation prochaine et définitive de Mme Alchourroun dans les Pyrénées, il a été décidé de transférer le siège social chez M. Michel Datry, secrétaire. La nouvelle adresse est donc : Le Prieuré de Baillon, 20 allée du Bois de Bonnet, 95270 ASNIERES SUR OISE. L'assemblée générale approuve ce transfert à l'unanimité.

Exposé du Dr Oussama Kébir, psychiatre à l'hôpital Sainte Anne

Le Dr Oussama Kébir ouvre son exposé par cette question essentielle à notre association : le DES peut-il contribuer à l'apparition de troubles psychiatriques ? Il fait état de son travail avec le Pr Marie-Odile Krebs qui a passé en revue toute la littérature parue sur ce sujet, soit une dizaine d'études controversées et contradictoires. Ce travail a fait l'objet d'une publication. Chaque étude a été analysée en soulignant ses faiblesses et ses points forts. Et il ressort en conclusion que l'on ne peut pas éliminer le DES et les perturbateurs endocriniens comme cause des troubles psychiatriques. Il y a de plus des arguments indirects qui suggèrent que des facteurs environnementaux (dont le DES et les PE) perturbent l'épigénétique, ce qui aura pour conséquence la perturbation de gènes impliqués dans la genèse de la maladie mentale.

A l'heure actuelle 325 familles, parmi lesquelles on compte 5 ou 6 familles issues de l'association HHORAGES, participent à une large étude non pas pour répondre directement à la question : le DES ou les PE sont-ils responsables de troubles psychiatriques ? mais plutôt pour déterminer si la dérégulation épigénétique peut être la cause de maladies mentales telles que la schizophrénie ou autres psychoses. Il s'agit là d'une recherche nouvelle qui n'a encore jamais fait l'objet d'étude et dont il ressort que trois enzymes, qui interagissent entre elles, perturbent, lorsqu'elles sont modifiées, les mécanismes épigénétiques et en conséquence participent à l'apparition et au développement de la maladie mentale. Or, déclare le Dr Oussama Kébir, nous savons que des hormones de synthèse telles que le DES ou l'Ethinyl estradiol sont des perturbateurs endocriniens qui sont avant tout des perturbateurs épigénétiques.

Par ailleurs, dans le cadre du projet PICRI, et pour tenter d'apporter une réponse scientifique à l'hypothèse d'un lien de causalité, le Dr Kébir a dirigé une étude dont les résultats interrogent : Dans une même famille, en comparant dans une fratrie ceux qui ont été exposés au DES et ceux qui non pas été exposés, il relève que dans 80 % des cas, ceux qui ont été en contact avec la molécule *in utero* ont des troubles psychiatriques. *A contrario*, il n'y a pas de troubles chez les frères et soeurs non exposés. Le Dr Kébir va maintenant aller plus loin en poursuivant une étude sur plus de 31 familles issues de l'association HHORAGES afin de comparer leur profil épigénétique, à savoir les signaux qui témoignent d'un impact de l'environnement sur les gènes.

L'exploitation des données devrait démarrer en septembre 2012 sur environ 90 personnes (obligatoirement un minimum de 3 personnes par famille, mère et fratrie). 450 000 « bornes informatives » seront analysées à partir de chaque ADN. « Ce sera un argument crédible pour dire que l'exposition pendant la grossesse peut perturber d'une manière durable, voire massive, l'épigénome », affirme-t-il. C'est une piste car plusieurs publications démontrent que la régulation épigénétique est importante dans la genèse des troubles psychiatriques ». Résultats attendus à la fin de l'année 2012.

<u>Le point sur la recherche par le Dr Marie-Odile Soyer Gobillard : POURQUOI LA RECHERCHE? DANS QUELS BUTS ?</u>

Nous nous devons de répéter à chaque A.G. les buts de notre Association :

- 1- Pour faire la lumière sur les liens entre la prise d'hormones artificielles avant et/ou pendant les grossesses et les effets délétères constatés sur les enfants et les mères.
- 2- Pour continuer le travail initié par un père de famille qui, en 1996, eut l'intuition de l'origine des troubles psychiques, physiques et/ou physiologiques de ses 3 enfants. Il avait réuni à l'époque une documentation internationale sur les effets des hormones de synthèse.
- 3- Pour avoir connaissance et participer à des travaux scientifiques, susciter une étude épidémiologique d'envergure, dynamiser la recherche fondamentale par différents moyens, en particulier par l'apport de témoignages concernant les troubles psychiques, associés ou non à des troubles physiques.
- 4- Pour rompre l'isolement des familles meurtries par le comportement incompréhensible de leurs proches, pour tenter de répondre à leurs interrogations, pour leur donner l'opportunité de se regrouper en vue d'exercer leur droit d'être entendues.
- 5- Afin que la recherche fondamentale et appliquée, les médecins, enseignants et cliniciens, portent une attention particulière aux risques encourus par les enfants de la 3ème génération (petits-enfants des mères traitées) et pour amorcer une politique de prévention.
- 6- Pour participer aux études sur la causalité des pathologies, informer les familles concernées, et être leur porte-parole.

Synthèse des travaux de Recherche initiés par l'Association HHORAGES

Outre le projet PICRI dont nous venons de parler, HHORAGES a participé à une étude sur des malformations génitales de type hypospadias chez les fils et les petits fils DES (En collaboration avec le Laboratoire d'Endocrinologie pédiatrique de l'Hôpital Lapeyronie de Montpellier dirigé par le Professeur Charles Sultan) (voir plus loin).

Le travail sur les Suicides (48) et séries de tentatives de suicides (128) se poursuit avec le Laboratoire de Génétique du Suicide de l'Hôpital Lapeyronie sous la direction du Professeur Ph. Courtet. Un avis favorable du Comité de Protection de la personne (CPP) vient juste d'être obtenu et l'étude interrompue va pouvoir se poursuivre.

Deux exposés ont été présentés lors d'audit devant l'AFSSAPS en 2011: les 21 Janvier et 18 Octobre. Ils avaient pour thème : « Troubles du comportement chez les enfants imprégnés *in utero* par des hormones de synthèse. »

L'Audit du 18 Octobre s'est déroulé devant les représentants de l'AFSSAPS suivants: Mmes Cassan et Veyries, Pharmacovigilance, Mme Thomassin, Evaluation thérapeutique et Messieurs Lavergne, Masset et Gazin, Pharmaciens toxicologues de l'AFSSAPS. Pour l'Association HHORAGES étaient présents Mmes SOYER-GOBILLARD, Présidente, Mme ALCHOURROUN, Vice Présidente, Mme BLANCHET Trésorière adj., Valérie MERCIER Adhérente et fille DES, M. Laurent MARY, adhérent et fils DES.

L'objet de cet audit était surtout de faire le point sur les avancées de la recherche concernant le lien entre hormones artificielles et apparition de troubles psychiatriques liés ou non à des malformations ou autres troubles dits somatiques.

Après l'intervention de Valérie présentant ses troubles somatiques et psychologiques et celle de Geneviève décrivant les familles dévastées, j'ai pu faire un exposé de 1h15. Pour résumer, j'ai exposé les dates clés, l'historique concentré, les études publiées sur l'animal et chez l'Homme avec le DES et l'Ethinyl estradiol, cité les publications récentes, l'état des recherches et les différentes mises en garde effectuées devant l'AFSSAPS depuis dix ans...

Les représentants de l'AFSSAPS, tous des cadres jeunes, nous ont écoutés et nous avons eu l'impression d'avoir été entendus. De nombreuses questions ont concerné l'épigénétique, l'origine des schizophrénies, leur prévalence, l'hypothèse gène X environnement.

Concernant les estrogènes nous apprenons de l'un des toxicologues présents que l'Ethinyl estradiol était deux fois plus puissant que le DES ce qui peut expliquer certains problèmes de rémanence suite à l'imprégnation antérieure d'un aîné.

Une nouvelle réunion avec des experts va être organisée en 2012 et nous venons de répondre tout récemment à un appel d'offre de l'AFSSAPS (AFSM) concernant les effets indésirables de certains médicaments, pour nous les hormones de synthèse. La réunion se termine avec une discussion informelle au cours de laquelle M. MARY prend la parole pour exposer ses troubles.

En Conclusion, HHORAGES demande à l'AFSSAPS la reconnaissance du lien entre apparition des troubles psychiatriques et/ou somatiques et l'exposition *in utero* des enfants aux hormones de synthèse.

L'analyse de nos dossiers de témoignages spontanés <u>sur une fratrie de 1180 enfants</u> a fait l'objet d'une publication dans Médecine et Longévité (Elsevier-Masson):

M.O.Soyer-Gobillard. Perturbateurs endocriniens et troubles du comportement: non, nous n'avons pas encore tiré toutes les leçons de l'histoire du DES. Médecine et Longévité, 2011, 3, 67-74.

A la suite de la parution de cet article j'ai été invitée à écrire un chapitre pour un livre édité au Japon: « Endocrinology », S.Magdelin éditeur. J'ai demandé au Pr Charles Sultan de bien vouloir co-signer ce travail.

M.O.Soyer-Gobillard and Ch. Sultan. Behavioral and somatic disorders in children exposed in *utero* to Synthetic Hormones: A Testimony-case study in a French family troop. Sous-presse, parution en août.

Il y a eu également parution d'un article dans une Revue Internationale à Comité de Lecture avec l'équipe du Professeur Sultan à Montpellier: Cette parution a été précédée d'une importante conférence de presse.

Kalfa, N., Paris, F., Soyer-Gobillard, M.O., Daures, JP.and Sultan Ch. High incidence of hypospadias in grand-sons of women exposed to DES during pregnancy: a nationwide multigenerational study. Fertility and Sterility, 2011, 95 (8), 2574-2577.

Ce travail a été effectué sur 1000 grossesses exposées issues de 529 familles, 1180 enfants de 1ère génération ont été étudiés: 180 aînés sans exposition au DES, 448 fils et 552 filles exposées au DES *in utero*. 465 petits-fils ont été étudiés.

Plus de 8% des garçons de 3ème génération nés de filles DES présentent un hypospadias dans cette cohorte, taux bien supérieur à celui de la seconde génération.

Tous nos remerciements vont aux familles de Hhorages qui ont participé à cette étude en répondant aux questionnaires écrits et téléphoniques et en autorisant et envoyant des prélèvements sanguins pour l'étude moléculaire au Laboratoire du Professeur Sultan.

En conclusion, comme l'avait dit Retha Newbold dès 2004, après avoir passé en revue les dégats du DES, « Seules les avancées dans la connaissance des mécanismes génétiques et épigénétiques des perturbations du développement foetal pourront faire prendre conscience des risques que font courir les autres perturbateurs endocriniens présents autour de nous et en nous, même à très faibles doses ».

Newbold RR. Lessons learned from perinatal exposure to diethylstilbestrol. Toxicology and Applied Pharmacology, 2004, 199, 142-150.

Aujourd'hui, (05-2012) l'association HHORAGES a recueilli 1223 témoignages spontanés représentant 1223 <u>mères</u> et une fratrie totale de 2674 <u>« enfants »</u> dont 1676 ont été <u>imprégnés in utero</u>. Sur ces 1676 enfants on note 1489 imprégnés atteints dont 881 avec troubles psychotiques seuls, 431 ont à la fois des troubles somatiques et psychiatriques, 176 ont des troubles somatiques seuls et 122 n'ont aucun trouble malgré leur imprégnation.

La cohorte spontanée de HHORAGES est un exemple grandeur nature des dégâts provoqués par ces hormones de synthèse sur ces enfants imprégnés *in utero*. HHORAGES demande la reconnaissance de ces dégâts provoqués dans le passé mais qui se prolongent dans les souffrances bien actuelles des enfants et de leur famille et, ce qui est à craindre, dans celle des générations futures.

Intervention de notre avocat, Maître Jean-Paul Teissonnière

Maître Teissonnière qui a assisté à l'exposé du Dr Kébir ainsi qu'à celui du Dr Soyer-Gobillard note les avancées très importantes qui ont été faites sur le plan scientifique pour établir le lien de causalité entre imprégnation *in utero* et troubles psychiatriques. Mais il ajoute que tant que nous n'avons pas atteint **un niveau de preuves suffisant chez l'Humain**, il ne faut pas engager de bataille judiciaire. Il fait état du rapport d'expertise sur trois dossiers, commandé par Mme le Juge M.O. Bertella-Geffroy au Pôle de Santé Publique à Paris et dont la conclusion est celle-ci:

« Sans conclure à une relation directe de cause à effet, un faisceau consistant d'arguments concourent à attribuer à la contamination fœtale par les xeno-estrogènes, DES notamment, un facteur déterminant dans la survenue des troubles psychiatriques. »

Ce rapport est un progrès considérable au regard de tout ce qu'on pouvait espérer obtenir ces dernières années. Mais au plan pénal, il ne permet pas encore de déboucher sur une déclaration de responsabilité. Le droit pénal exige une relation directe et certaine. Nous sommes donc au seuil de l'établissement de cette preuve. Il manque très peu pour le franchir et Maître Teissonnière d'ajouter que nous devrions réfléchir pour déterminer s'il n'était pas opportun de déplacer le dossier du terrain pénal au terrain civil. En effet, les exigences de la chambre civile de la Cour de Cassation en matière de preuve sont moins élevées que les exigences de la chambre criminelle de la Cour de Cassation. Dans le domaine pénal, le doute profite à l'accusé – et l'accusé dans notre affaire ce sont les responsables qui ont mis sur le marché les produits incriminés -. Si nous sommes partis au pénal, c'est parce que nous y avions des avantages, notamment ceux qui permettent au juge d'instruction de procéder à des investigations, d'ordonner des expertises qui ne sont pas à la charge économique des plaignants voire, le cas échéant, de demander des gardes à vue ou des perquisitions.

Maître Teissonnière explique ensuite que le Parquet ne favorise pas les victimes mais suscite au contraire de nombreux obstacles à leur encontre. Il rappelle que « le 16 novembre 2010, l'association HHORAGES a déposé une nouvelle plainte avec constitution de partie civile. Le procureur de la République a fait appel de sa recevabilité. Marie-Odile Bertella-Geofroy en charge du dossier jusque là au pôle de santé publique de Paris a été dessaisie du dossier. Une autre juge d'instruction a été désignée sans même qu'elle soit prévenue. Finalement, elle a pu le récupérer mais l'hostilité du Parquet de Paris à l'égard des victimes et des associations se développe actuellement. Ce n'est pas le seul, c'est pareil ailleurs. On multiplie les obstacles pour empêcher que les dossiers aboutissent. C'est insupportable surtout par rapport à ce qui se passe dans les autres pays européens. Il n'y a pas encore eu un procès en correctionnel pour l'amiante en France, le parquet considère donc qu'il n'y a pas eu de délit alors qu'à Turin, en Italie, ETERNIT vient d'être condamné à 16 ans de prison. On a pourtant les mêmes procédés de travail et le même nombre de victimes. Comme il n'y a pas de condamnation ici, ce que nous dit le Parquet, en fait, c'est que l'on peut recommencer. Or, ce qui s'est passé est un crime qui ne doit pas se reproduire. L'institution judiciaire en France est en train de se ridiculiser à cause de son manque d'indépendance. Les industriels de l'amiante ont porté plainte contre moi car dans TELERAMA, je les ai traités d'empoisonneurs. Je suis finalement le seul mis en examen dans cette affaire ».

Le rapport financier

Mme Mauricette Puillandre que nous retrouvons avec plaisir après un pénible incident de santé, nous présente le rapport financier dont le bilan est créditeur. Il est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

Cooptation de M. Charles Zelwer en tant que membre du conseil de surveillance

M. Charles Zelwer, ancien chercheur au CNRS en biologie moléculaire ayant fait acte de candidature pour se présenter au conseil de surveillance, explique à l'assistance ses motivations: Son fils aîné dont la mère a reçu un traitement au DES présente des troubles psychiatriques. Il a eu un autre fils, aujourd'hui décédé, qui a été imprégné *in utero* et a présenté des troubles psychiatriques. Il est aussi soucieux pour sa fille qui ne présente pas de symptômes et ses trois petits-enfants. M. Charles ZELWER est coopté par l'assemblée à l'unanimité.

L'après-midi

Témoignages de victimes

La session de l'après-midi s'ouvre par le témoignage émouvant de jeunes gens victimes des hormones de synthèse.

Sofie nous raconte son calvaire : Tout bascule pour elle à l'âge de 14 ans lors de ses premières règles avec des périodes d'anorexie/boulimie où elle oscille entre 34 et 85 kilos ! C'est en raison de ses problèmes gynécologiques qu'elle apprend qu'elle est une « fille DES ». Elle nous fait part de ses difficultés à s'insérer dans la vie sociale et de sa descente aux enfers lorsqu'elle rencontre l'alcool. Quelques joies cependant au cours de cette existence chaotique : la réussite au CAP de photographe, la naissance de son fils Maxime qu'elle ne peut malheureusement pas élever. Tout son récit démontre qu'elle se bat farouchement pour vivre malgré ses lourds handicaps. Depuis 2009 elle est abstinente. Elle conclut en disant : « Je suis fière et forte d'être abstinente d'un fléau terrible : rescapée mais secouée!

Le quotidien est lourd et pesant mais grâce à mes deux piliers de confidences, Béné et Anne-Christine, des liens précieux chers à mes yeux, je résiste, j'affronte et je me bats pour continuer de voir grandir mon fils! ».

Laurent nous apprend qu'il connaît l'association depuis 4 ans. Il savait que sa mère avait pris du DES durant sa grossesse mais jusque là il n'avait pas fait le lien entre le DES et ses problèmes car il pensait que seules les filles étaient concernées. Les troubles se sont manifestés d'une façon impressionnante, dit-il, à l'âge de 22 ans lorsqu'il est entré dans une profonde dépression qui ne lui a plus permis d'avoir une vie sociale normale jusqu'à ce jour (il a 45 ans). Sa vie s'arrête, il regarde le plafond et selon ses propres termes il devient « une limace sur un canapé ». C'est sa façon à lui de se préserver du monde extérieur qu'il ne peut affronter. Il garde en mémoire sa vie d'antan lorsqu'il voyageait beaucoup, ce qui le maintient dans la pensée que la vie vaut la peine d'être vécue. Il suit des traitements lourds à base d'antidépresseurs, de neuroleptiques et de somnifères. Il suit également pendant des années des séances de psychothérapie analytique qui l'ont aidé.

Aujourd'hui son traitement s'est beaucoup allégé et il a recommencé à voyager. Il est aussi papa d'un petit Guillaume. Il a noté que les « exposés » sont très sensibles aux événements extérieurs, difficilement gérables et source de stress. Tout est pour lui « un problème d'équilibre à trouver entre se retrancher pour se préserver du monde extérieur et vivre une vie qui ressemble à quelque chose ».

C'est un sentiment de terreur dès la petite enfance qui caractérise Valérie, l'empêchant même de rentrer au cours préparatoire, les enseignants jugeant qu'elle n'était pas apte sur le plan émotionnel. A l'adolescence les problèmes s'aggravent : fugues, alcool, conduites à risques en tous genres. A 20 ans Valérie sombre dans l'anorexie et l'agoraphobie. Après plusieurs tentatives de suicide et de séjours en psychiatrie, au début de l'année 2011, elle décide de programmer son départ définitif pour l'été. Par hasard, elle découvre HHORAGES et désire participer avant de se supprimer au travail de recherche du Pr M-O Krebs cherchant à comprendre pourquoi elle va mal alors que ses parents et ses trois sœurs vont bien. Sur les conseils de la psychologue, elle consulte le Pr Laqueille à Sainte Anne qui lui trouve un traitement approprié. Elle prend alors conscience qu'elle est malade, que tous les maux dont elle souffre ne sont pas le produit de « sa nature » et qu'on peut l'aider.

Vous pouvez lire l'intégralité de son récit dans HHORAGES-INFOS n° 8.

<u>Lien entre méningiomes et hormones de synthèse par Denise Hemmerdinger, Vice-</u> Présidente

La maladie invalidante de notre trésorière, Mme Mauricette Puillandre, nous a amené à nous intéresser aux pathologies qui peuvent affecter les mères qui ont été traitées aux hormones de synthèse lors des grossesses. Elle nous raconte son cas : « Depuis plusieurs années Mauricette souffrait d'un problème de mobilité des membres inférieurs qui s'est aggravé au point qu'il lui était devenu impossible de se déplacer de manière autonome. On avait alors diagnostiqué qu'elle souffrait d'une pathologie périphérique des petites fibres et qu'elle était affectée du syndrome de Gougerot-Sjogren. Elle a alors été placée dans un établissement de rééducation mais sans aucun succès. S'ensuivit une batterie d'examens et d'après un IRM des régions lombaires et dorsales, on découvrit un méningiome c'est à dire une tumeur située dans son cas sur la moelle épinière à l'intérieur même de la colonne vertébrale au niveau des dorsales et dont la compression paralysait les membres inférieurs. Il fallait donc enlever cette tumeur.

Le chirurgien pressenti, après avoir examiné Mme Puillandre, lui demanda en fin de consultation si elle avait pris des hormones comme par exemple la pilule ou si elle avait eu un

TSH (traitement substitutif hormonal) lors de la ménopause. Ce n'était pas son cas mais elle lui révéla qu'au cours de sa première grossesse, après une fausse couche spontanée, elle avait reçu un traitement à base d'un cocktail important d'hormones: DES, Ethynil estradiol, progestérone retard. « Je demande systématiquement à toutes mes patientes si elles ont pris des hormones parce que le méningiome a beaucoup de récepteurs à la progestérone», lui déclara ce chirurgien. Et, en effet, une recherche sur internet permet de confirmer pleinement ce point. Mauricette a elle-même rencontré deux femmes qui avaient été sous progestérone avant l'intervention chirurgicale.

Nous avons donc découvert, suite à la propre expérience d'une mère fondatrice d'HHORAGES, une nouvelle pathologie que nous ignorions et que peuvent rencontrer les mères traitées aux hormones de synthèse.

Intervention de Michel Datry, secrétaire : Baclofène une histoire qui marche

Michel Datry fait état d'un article paru dans Le Monde daté du 3 février 2012 et ayant pour titre « Pourquoi nous prescrivons le Baclofène pour traiter les malades alcooliques ». Cet article est co-signé par 6 docteurs en médecine qui retracent l'expérience du Professeur Olivier Ameisen : « Que dit le professeur Ameisen ? Qu'il s'est libéré de son addiction à l'alcool en prenant de fortes doses de Baclofène (environ 4 fois la dose habituelle) et qu'il a pu ainsi en finir avec son "craving" c'est-à-dire son envie irrésistible de boire de l'alcool. Jusqu'à ce jour, aucun des traitements qu'il avait suivis ne l'avait véritablement aidé ni éloigné de l'alcool. Il restait obsédé par une envie de boire qui le tenaillait et mettait en échec toutes ses tentatives d'abstinence prolongée. Olivier Ameisen ajoute même que, grâce à ce médicament, il est devenu indifférent à l'alcool, c'est-à-dire que l'alcool n'occupe plus ses pensées et que fort de cette indifférence, il peut lorsqu'il le veut, boire de l'alcool sans crainte de rechuter ».

Puis ces médecins font part de leur propre expérience précisant que « sur 100 patients qui essaieront le Baclofène, la moitié diminuera considérablement, ou arrêtera sa consommation d'alcool ». L'article se termine ainsi : « Le traitement au Baclofène redonne aux malades alcooliques la possibilité de penser leur vie, on oserait dire de panser leur vie. Les résultats des études en cours nous aideront à trouver la place qui lui revient dans l'arsenal thérapeutique de l'alcoolisme. Et attendant nous continuerons de le prescrire et d'adapter ce traitement au cas par cas ».

Ps : Depuis le 24 avril 2012, l'agence du médicament admet désormais l'usage du Baclofène dans le traitement de l'alcoolisme, mais "au cas par cas".

<u>Intervention d'André Cicolella, toxicologue et Président du RES (Réseau Environnement Santé)</u>

C'est toujours avec plaisir que nous accueillons le président du RES, André Cicolella, toxicologue pleinement acquis à notre cause. Ce Réseau créé depuis 3 ans a permis de faire progresser la législation concernant le Bisphenol A. Ce perturbateur endocrinien, très proche de par sa composition moléculaire du Distilbène, a été proscrit des biberons par le législateur français à compter du 1^{er} janvier 2011. L'Union Européenne a suivi également cette décision. Le législateur français a ensuite étendu cette interdiction à tous les contenants alimentaires à dater du 1^{er} janvier 2014, ce qui place la France, au regard des autres pays européens, comme pionnière en matière d'écologie-santé. Le projet du RES est d'organiser dans un avenir proche un colloque abordant uniquement la problématique des perturbateurs endocriniens en lien avec certains troubles psychiatriques.

La session s'est clôturée à 17 heures.